Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212201941-20251204-130_2025-DE

PLESTIN les Grèves

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal du 4 décembre 2025

Le 4 décembre 2025 à 19h00, le Conseil Municipal de PLESTIN LES GREVES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Jeffroy, Maire, suivant convocation du 28 novembre 2025.

Nombre de conseillers :
En exercice : 26
Présents : 20
Votants : 24
Ayant donné procuration : 4
Absents : 2

PRÉSENTS : CC. JEFFROY – Y. LE BRIGANT – B. PRIGENT – F. LEON – A. FOURNIS-BEYOU – F. GUEHL – J. DROUOT – R. BONABAL – C. LATOUCHE – J. LE GLAS – M. LE CORRE – B. HUONNIC – J-F BOUGET – A. LE GALL – R. MORINIÈRE – M-A. RIOUAL – I. ADAM – D. COLIN – J-P MENOU - M-L HINRY
ABSENTS : E. CRESSEVEUR ; V. GUIMBERTEAU
PROCURATIONS : V. PERROT à A. LE GALL ; A. SENECHAL à M-L HINRY ; L. L'HAVEANT à Fred LEON ; P. PETIBON à Y. LE BRIGANT
SECRETAIRE DE SEANCE : J. DROUOT

N°130-2025

Objet : BP 2026 : Débat et rapport d'orientations budgétaires

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans les deux mois avant le vote du budget (article L5211-36 du CGCT), un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette (article L2312-1)
Dans la perspective du débat d'orientation budgétaire (D.O.B), une note explicative de synthèse doit être jointe à la convocation des membres du Conseil Municipal (Voir fichier en en annexe).

M. LE BRIGANT demande aux élus s'ils acceptent d'intégrer le budget annexe Centre Nautique (et son déficit de fonctionnement) dans le budget principal, avec accord de la DGFIP qui en accepte le principe car il s'agit d'une école de voile. L'assemblée est d'accord sur ce principe.
M. LE BRIGANT rappelle que le taux d'endettement 2026 sera sensiblement au même niveau qu'il n'était en début de mandat (980€/habitant environ), preuve d'une bonne rigueur budgétaire malgré des investissements conséquents.
M. LE BRIGANT informe également que, par précaution, les dotations 2026 resteront stables (sans augmentation comme il est coutume de faire) car la période budgétaire nationale est elle-même très instable. Le chapitre Dépenses de personnel reste lui aussi stable.
M. le Maire précise que 2026 étant une année électorale, le budget qui sera voté le 18/12 prochain se veut minimaliste. Le budget supplémentaire de mai/juin pourra faire apparaitre d'autres projets en fonction de l'équipe qui sera en place.
Côté recette, il rappelle qu'il n'y a pas d'augmentation d'impôt de prévu et que les subventions demandées sont, pour le moment, souvent acceptées, grâce, certainement, aux relations et au label PVD.
Il est, enfin, rappelé aux membres du conseil que les éléments budgétaires seront envoyés dès demain (5/12), soit 12 jours francs avant le vote du budget tels que les textes le prévoient. Les autres éléments (document préparatoire et convocation notamment) seront envoyés comme d'habitude.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
PREND ACTE de la tenue du Débat et son Rapport d'Orientation Budgétaire en préambule du vote du budget prévisionnel 2026 prévu le 18 décembre prochain.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Christian JEFFROY,

MAIRIE DE PLESTIN-LES-GREVES 22310